

Journal :	<b>LE REPUBLICAIN LORRAIN</b>
date de parution :	1 <sup>er</sup> février 2012
référence du dossier à la préfecture de la Moselle :	Mise à disposition dossier PPBE réseau ferroviaire

**PREFECTURE  
DE LA MOSELLE**

**PLAN DE PREVENTION  
DU BRUIT  
DANS L'ENVIRONNEMENT  
(PPBE)  
DU RESEAU FERROVIAIRE**

**DEPARTEMENT  
DE LA MOSELLE**

**AVIS  
DE MISE À DISPOSITION**

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des grandes infrastructures de transports ferroviaires de l'Etat dans le département de la Moselle est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article R572-9 du code de l'environnement, du 20 février au 20 avril 2012.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations sur un registre ouvert à cet effet selon les dispositions suivantes :

- Préfecture de la Moselle  
Direction des libertés publiques  
Bureau de l'utilité publique  
et de l'environnement  
9 place de la préfecture  
- bureau 204

- METZ

-du lundi au vendredi :  
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

- Direction départementale  
des territoires de la Moselle  
Bureau d'accueil de la DDT  
Mission Bruit  
17 quai Paul Wiltzer

- METZ

-du lundi au vendredi :  
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00  
Le dossier est également consultable sur  
le Portail des Services de l'Etat de la Pré-  
fecture, dans les rubriques suivantes:

- Observatoire du Bruit  
- Dossier " PLANS DE PREVENTION  
DU BRUIT DANS L'ENVIRONNE-  
MENT "

[http://moselle.gouv.fr/index.php?arti-  
cleid=875](http://moselle.gouv.fr/index.php?articleid=875)

- Actualités du Portail des services de  
l'Etat <http://moselle.gouv.fr/>

AC1348019